

22 août 2017 -10:45

Orthopédagogie clinique en Belgique

Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a élaboré un profil de compétences de l'orthopédagogue clinicien.

Définition de l'orthopédagogue clinicien

L'orthopédagogie clinique est une profession de santé autonome. Le CSS définit l'orthopédagogie clinique comme suit : « L'exercice de l'orthopédagogie clinique désigne l'accomplissement, dans un cadre de référence scientifiquement fondé, d'actes autonomes qui ont pour but la prévention, le diagnostic, l'accompagnement et la prise en charge de problèmes éducatifs, de développement, d'apprentissage, comportementaux et émotionnels, ainsi que leurs conséquences psychosociales pour les enfants, adolescents et adultes et leur environnement. L'orthopédagogie est la discipline qui se consacre à l'élaboration des théories, modèles, méthodes et techniques pour le cadre de référence scientifique en question ».

Cadre de référence scientifique

Le cadre de référence pour l'orthopédagogie est de nature interactionnelle, écologique et systémique. Dans ce contexte, les problèmes ne sont pas envisagés d'un point de vue individuel, mais plutôt définis comme un problème d'adaptation de l'offre pédagogique aux besoins d'éducation. L'orthopédagogue se fonde sur les modèles explicatifs bio-psycho-sociaux pour se concentrer sur l'optimisation des possibilités de développement et d'épanouissement, la qualité de vie et la participation à part entière aux différents aspects de la vie en société. Cela implique souvent une approche pluridisciplinaire en équipe et toujours en concertation avec le client et/ou l'environnement du client.

Profil de compétences

Le profil de compétences proposé pour l'orthopédagogue se compose de 9 pôles de compétences globales, réparties en pôles de compétences de base et compétences fonctionnelles.

Les pôles de compétences de base constituent le fondement sur lequel repose l'acte fonctionnel de l'orthopédagogue.

1. *Professionalisme* : L'orthopédagogue accorde une place centrale aux valeurs et attitudes professionnelles dans son action professionnelle. Il/elle évalue les cas auxquels il est confronté et adapte son action professionnelle en faisant preuve d'esprit critique. Il/elle a connaissance des directives déontologiques et éthiques courantes et respecte celles-ci dans le cadre de son travail.
2. *Relation et communication* : L'orthopédagogue a la capacité d'engager un dialogue constructif, verbal, non verbal et écrit, avec le client et/ou l'environnement du client d'une part, et avec ses partenaires professionnels d'autre part. Il/elle développe une relation de confiance avec le client et/ou l'environnement du client, où la participation et l'engagement actifs occupent une place centrale, et a la capacité d'entretenir et de coordonner des relations de collaboration efficaces avec ses partenaires professionnels.

3. *Esprit scientifique* : L'orthopédagogue a une approche scientifique. Il/elle a une compréhension des fondements scientifiques du développement et des sciences de l'éducation en général, de l'orthopédagogie en particulier, et des disciplines apparentées, et suit les évolutions récentes au niveau des disciplines et pratiques scientifiques.

Il/elle fonde son action professionnelle sur la pratique evidence-based lorsque celle-ci est disponible, et promeut les connaissances scientifiques en utilisant les méthodes scientifiques dans sa pratique.

4. *Engagement en faveur de la société* : L'orthopédagogue reconnaît l'influence du contexte sociétal sur l'intervention orthopédagogique. Il/elle assume sa responsabilité sociétale et participe au débat sociétal.

Les pôles de compétences fonctionnelles concernent l'intervention professionnelle

5. *Collaboration* : L'orthopédagogue développe des relations de collaboration efficaces avec le client et/ou l'environnement du client, d'une part, et les partenaires professionnels, d'autre part, en se fondant sur les principes de participation active, multilatérale et coordonnée.

6. *Diagnostic* : L'orthopédagogue analyse et diagnostique les dysfonctionnements liés aux systèmes éducatifs, au développement et aux apprentissages, ainsi que les troubles comportementaux et émotionnels et en évalue les conséquences psychosociales. Il/elle accorde une attention particulière aux facteurs de protection et aux facteurs de risque (contextuels) chez les enfants, adolescents et adultes, ainsi qu'à leur environnement. Il/elle va systématiquement au bout du processus de diagnostic.

7. *Intervention* : L'orthopédagogue accomplit des interventions de prévention, d'accompagnement et de traitement, en cherchant à maximiser les opportunités de développement et d'épanouissement, la qualité de vie, la participation à la vie en société et l'autonomie du client et/ou du système du client. Il/elle exploite correctement et systématiquement le processus d'intervention.

8. *Formation* : L'orthopédagogue veille à la formation du client et/ou du système du client, d'une part, et de ses partenaires professionnels, d'autre part, en s'appuyant sur sa propre expertise et sur son expérience pratique.

9. *Organisation* : L'orthopédagogue contribue par sa vision orthopédagogique à la politique et au développement de l'organisation. Il/elle garantit la qualité de l'accompagnement, et indique à une équipe de professionnels la marche à suivre.

Parcours de formation

Pour acquérir et maintenir les compétences requises pour exercer l'orthopédagogie clinique de manière autonome, le CSS préconise un parcours de formation en trois étapes:

- une formation universitaire en 5 ans (5 ans, 300 ECTS), y compris un stage pratique ;
- une pratique supervisée ;
- une formation continue incluant des recyclages et des interventions.

Code déontologique

Le CSS recommande la protection du titre d'orthopédagogue clinicien, associée à l'élaboration d'un code déontologique et du suivi de son respect.

L'avis, dans son intégralité, (n° 9380) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé : <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9380-orthopedagogie-clinique>

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Les experts :

- FR : Marie-Claire Haelewyck, GSM : 0479/70.93.61, e-mail : marie-claire.haelewyck@umons.ac.be

- NL : Ilse Noens, GSM : 0496/14.03.36, e-mail : ilse.noens@ppw.kuleuven.be

Le site du Conseil Supérieur de la Santé : www.css-hgr.be .

Conseil Supérieur de la Santé
Place Victor Horta 40/10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters
Coordinateur général
+32 486 31 47 59
+32 2 524 91 74
fabrice.peters@health.fgov.be